

Formation en alternance : FAQ

L'alternance dans le supérieur, c'est quoi ?

Il s'agit d'un enseignement dont l'acquisition des compétences se fait en partie en entreprise et en partie dans un établissement d'enseignement supérieur.

Tableau – Organisation de l'immersion professionnelle du Bachelier Assistant de direction en alternance

Année	Part de l'immersion	Durée approximative	Période	Modalités d'organisation
1ère année	Environ 25 %	Environ 35 jours	2e quadrimestre (février à mai)	Immersion à raison de 3 jours par semaine en entreprise
2e année	Environ 50 %	Environ 70 jours	De septembre à mai	Immersion à raison de 3 jours par semaine en entreprise tout au long de l'année académique
3e année	Environ 75 %	Environ 21 semaines	1er et 2e quadrimestres	1er quadrimestre : 3 jours/semaine en entreprise ; 2e quadrimestre : 7 semaines complètes en entreprise, avec quelques retours ponctuels à la Haute École

Quels sont les axes du Bachelier AD en alternance ?

- Communication (Français et Langues étrangères)
- @work (Immersion professionnelle, Organisation du travail, New Ways Of Working, Entrepreneuriat, Gestion et promotion d'événements ...)
- Data management (Comptabilité, Droit, Bureautique, Informatique, IA, Traitement de l'image ...)

Quels sont les avantages de suivre une formation en alternance ?

- découvrir un métier tout en s'intégrant dans la vie professionnelle
- percevoir une rémunération pour le travail effectué au sein de l'entreprise
- assimiler rapidement les concepts théoriques grâce à la contextualisation de ceux-ci lors de l'immersion en entreprise

Quelle est la différence entre l'immersion en alternance et un stage en entreprise ?

- **Durée** : la durée du stage est beaucoup plus courte que celle de la formation en alternance. En effet, le stage dure environ de 4 à 12 semaines à temps plein alors que la formation en alternance prend cours au début de ton cursus et pour toute la durée de celui-ci à mi-temps.
- **Missions attribuées** : étant donné que la formation en alternance dure plus longtemps que le stage, tu auras l'occasion de gérer plus de tâches et des missions plus complètes. Ces tâches évolueront au cours de ta formation avec l'acquisition des compétences en entreprise et au sein de l'établissement d'enseignement supérieur.
- **Indemnité** : le stage est réalisé gratuitement alors que les alternant·e·s perçoivent une indemnité.

Le diplôme de l'immersion en alternance est-il le même que celui délivré au terme de la filière classique ?

Oui, il est identique (bachelier de 3 ans / formation de niveau 6).

Un alternant peut-il avoir un job étudiant ?

Oui, il peut effectuer un job étudiant lorsqu'il est en alternance dans le supérieur, sous certaines conditions.

L'alternant qui effectue un job étudiant le week-end conserve le statut d'étudiant et peut travailler le week-end pour autant que ce soit dans une autre entreprise que celle avec laquelle il est lié par le contrat d'alternance. Cependant, attention à ne pas sous-estimer la charge de travail à fournir afin de réussir ses études !

L'alternant conserve-t-il son droit aux allocations familiales ?

Le droit aux allocations familiales est désormais maintenu pour un étudiant qui suit une formation en alternance dans un établissement supérieur, même si ses revenus dépassent le plafond des revenus autorisés. Un décret maintenant l'accès aux allocations familiales à tous les étudiants en alternance a été adopté en juillet 2022 par le Gouvernement wallon.

A combien s'élève la rémunération de l'immersion en entreprise ?

Montant annuel : 6790 euros bruts/an (généralement échelonné sur 10 mois, soit de septembre à juin).

Existe-t-il une liste d'entreprises prêtes à accueillir des AD en alternance ?

Oui, une trentaine d'entreprises (publiques et privées, de différents secteurs, de tailles variées et couvrant une large zone géographique) s'est engagée dans ce sens.

Il n'est pas obligatoire d'avoir trouvé son entreprise avant l'inscription en septembre. L'étudiant pourra avoir accès, s'il le souhaite, à la liste en question. Il devra néanmoins avoir trouvé son entreprise avant la fin du Q1.

Pour plus d'information, merci de consulter [alter4sup - L'enseignement supérieur autrement. - Pour les étudiants](#) (notamment allocations de chômage, allocations sociales, allocations familiales, statut étudiant..) ou d'envoyer un mail avec des questions précises ou une demande de rdv à m.toussaint@helmo.be

